Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260925-20270704-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Étaient présents LE GRAET Karine, COLLET Philippe, CARRIER Jean, LE MEUR Daniel, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : ANDREUX Muriel à LE GRAET Karine
EON Catherine à PERROT Hélène
GRANAL Delphine à CARRIER Jean

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : COMMERCE

Un problème de saisie a été constaté sur le budget du commerce dans Hélios.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ces opérations budgétaires :

Investissement

Dépense	
Article 001	+ 39 399,63 €
Article 099	- 39 399,63 €

Le Maire,

MAIRIE D'YVIAS

Mme LE GRAET Karine